



INSCRIPTION AUX SERVICES ENFANCE 2016/2017

COMMUNE DELEGUEE DE BOURGNEUF EN RETZ

Généralités

Inscription et Facturation

L'inscription aux différents services Enfance est nécessaire afin de nous permettre d'accueillir votre enfant dans les meilleures conditions. Elle doit être réalisée le plus rapidement possible avant le 1^{er} accueil de l'enfant par nos services.

→ Services périscolaires

Les services périscolaires correspondent :

- aux temps d'activités périscolaires (TAP) pour les enfants scolarisés à l'école l'Ostréa uniquement ;
- au centre de loisirs municipal « Les p'tits Loups » (Fresnay en Retz). *Il est ouvert à tous les enfants de Villeneuve en Retz, quel que soit le lieu de leur scolarisation.*

L'inscription est effective dès lors que vous avez déposé (ou adressé par courrier) le dossier joint dûment complété au secrétariat de la Mairie, **avant le 27 Juin** pour les familles ayant besoin des services dès la rentrée scolaire.

Le Navire des Lutins assure l'accueil périscolaire et le centre de loisirs à Bourgneuf et l'accueil périscolaire à Saint Cyr. Cette structure étant associative, vous devez vous tourner vers l'association pour tout renseignement et toute inscription.

La facturation

☛ Pour le centre de loisirs de Fresnay, la facturation est effectuée selon votre quotient familial. Il est donc important que vous nous transmettiez votre quotient familial et/ou votre numéro d'allocataire. Sans ces éléments, c'est le tarif le plus élevé qui sera appliqué.

☛ Pour les temps d'activités périscolaires (TAP), Le conseil municipal de juillet 2016 se positionnera sur la tarification appliquée à partir de la rentrée 2016/2017.

→ Services restauration

La fiche d'inscription vous a été transmise et est disponible à l'accueil de la mairie. La facturation est unique pour le service de restauration scolaire, indépendante du quotient familial.

Changement de situation

Tout changement de situation en cours d'année (quotient familial, adresse, situation de famille, compte bancaire, ...) est à signaler auprès des différents services ou auprès de la Mairie.

Informations complémentaires

Vous pouvez consulter le site Internet de la commune www.bourgneufenretz.fr et télécharger les règlements de fonctionnement des différents services.

En cas d'impayé la municipalité se réserve le droit de suspendre l'inscription jusqu'à recouvrement

LES CENTRES DE LOISIRS « Les P'tits Loups » et « Le Navire des Lutins »

Les deux centres de loisirs sont ouverts à tous les habitants de Villeneuve en Retz.

Des **formulaires d'inscription** seront disponibles dans les centres de loisirs, en mairie ou sur les sites Internet

www.fresnayeretz.fr pour le centre de loisirs les p'tits loups

Les temps d'activités périscolaires (TAP) Ecole l'Ostréa

Définition

Ces temps d'activités ont été introduits par la réforme des rythmes scolaires. Ils se dérouleront à la fin des heures d'enseignement de 16h00 à 16h45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis et de 11h à 12h les mercredis.

Accès au service et Inscription

Pour participer aux TAP, les enfants devront y être inscrits. Pour la 1^{er} période (de la rentrée de septembre aux vacances de la Toussaint), les feuillets d'inscription, présentant les plannings d'activités préalablement établi seront envoyés aux familles au mois d'août, avant la rentrée scolaire.

Les inscriptions se feront à la Mairie, lors de permanence. Pour les autres périodes d'inscription, les informations vous seront communiquées en temps voulu.

Responsabilité

Quelles que soient les activités auxquelles ils participent, les enfants sont sous la responsabilité de la municipalité pendant ces TAP.

Tarifcation

La facturation des TAP se fera mensuellement, quelle que soit la fréquence de participation aux TAP. Le montant de la participation financière fera l'objet d'une délibération municipale au cours de l'été 2016

Les restaurants scolaires

Un règlement spécifique sur la restauration scolaire est consultable sur le site de la mairie : www.bourgneufenretz.fr .

Tarifcation

Le tarif sera revu par une délibération du Conseil Municipal en Juillet en vue d'une harmonisation entre Bourgneuf et Fresnay.

DOSSIER INSCRIPTION FAMILLE

RESPONSABLES LEGAUX

| | |
|---|---|
| Nom et Prénom : Adresse : CP : Ville : ① domicile : ① travail : ① portable : Mail : Régime : <input type="checkbox"/> Général <input type="checkbox"/> Agricole Autres Régimes : ... N° CAF : ... | Nom et Prénom : Adresse : CP : Ville : ① domicile : ① travail : ① portable : Mail : Régime : <input type="checkbox"/> Général <input type="checkbox"/> Agricole Autres Régimes : ... N° CAF : ... |
|---|---|

Situation Familiale :
 Vie Maritale Marié(e) Célibataire Séparé(e) Divorcé(e) Veuf (ve)
 Envoyer les communications : à tous les responsables ci-dessus
 à un seul des responsables, préciser lequel

Horaires habituels de travail (à remplir impérativement pour l'inscription au service accueil périscolaire)

| | |
|------------------|------------------|
| Lundi : | Lundi : |
| Mardi : | Mardi : |
| Mercredi : | Mercredi : |
| Jeudi : | Jeudi : |
| Vendredi : | Vendredi : |

Joindre obligatoirement une attestation d'assurance de responsabilité civile

FICHE RENSEIGNEMENTS ENFANT

| Nom | Prénom | Date de Naissance | Lieu de Naissance | Sexe (F/M) |
|-----|--------|-------------------|-------------------|------------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

Personnes autorisées à venir chercher les enfants

| Nom | Prénom | Lien avec l'enfant | Téléphone |
|-----|--------|--------------------|-----------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |

PREVISIONS DE FREQUENTATION DES SERVICES

| | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Occasionnel (suivant planning) |
|---|-------|-------|----------|-------|----------|-----------------------------------|
| Temps d'activités périscolaires : 16h05 à 16h45 | | | | | | |

Je soussigné(e), _____, responsable légal des enfants désignés ci-dessus :

Accepte que mon enfant soit photographié pendant sa présence aux TAP et au centre de loisirs,
 N'accepte pas que mon enfant soit photographié pendant sa présence aux TAP et au centre de loisirs,
 Certifie l'exactitude des renseignements portés sur cette fiche,
 Autorise mon enfant à prendre les transports mis en place par la commune pour les sorties et activités extérieures,
 M'engage à informer les services communaux (accueil périscolaire, centre de loisirs, mairie, cantine) de tout changement concernant ce dossier.

Fait à Villeneuve en Retz, le
Signature du responsable légal

Page recto/verso complétée à remettre à la mairie ou l'accueil périscolaire avant le 27 Juin

Page recto/verso complétée à remettre à la mairie ou l'accueil périscolaire avant le 27 juin

